

Informations de base	
2021/2209(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Vers une stratégie de l'Union visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer les conséquences de la pandémie de COVID19 Subject 4.40 Education, formation professionnelle et jeunesse Priorités législatives La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	LEGA David (EPP)	04/03/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive VOLLATH Bettina (S&D) AUŠTREVICIUS Petras (Renew) SATOURI Mounir (Greens /EFA) MATIAS Marisa (The Left)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE Développement (Commission associée)	HÖLVÉNYI György (EPP)	29/10/2021
	CULT Culture et éducation (Commission associée)	VERHEYEN Sabine (EPP)	13/07/2021
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Éducation, jeunesse, sport et culture		GABRIEL Mariya

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
25/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/11/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
15/03/2022	Vote en commission		
22/03/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0058/2022	Résumé
02/05/2022	Débat en plénière		
03/05/2022	Décision du Parlement	T9-0138/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2209(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/9/07047

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.973	28/10/2021	
Amendements déposés en commission		PE702.918	16/12/2021	
Avis de la commission	CULT	PE699.300	08/02/2022	
Avis de la commission	DEVE	PE700.642	04/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0058/2022	22/03/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0138/2022	03/05/2022	Résumé

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
LEGA David	Rapporteur(e)	AFET	19/10/2021	Save the Children Europe World Vision Brussels & EU Representation ivzw/aisbl SOS VILLAGES INTERNATIONAL

LEGA David	Rapporteur(e)	AFET	11/10/2021	Global Campus on Human RIGHTS
LEGA David	Rapporteur(e)	AFET	07/10/2021	European Commission
LEGA David	Rapporteur(e)	AFET	07/09/2021	UNICEF

Vers une stratégie de l'Union visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer les conséquences de la pandémie de COVID19

2021/2209(INI) - 22/03/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de David LEGA (PPE, SE) sur le thème «Vers une stratégie de l'Union européenne visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19».

D'après l'Unicef, **plus de 168 millions d'enfants** ont perdu une année complète d'enseignement en raison des fermetures d'écoles dues à la COVID-19. L'éducation a été considérablement perturbée pour 800 millions d'étudiants dans le monde, qui ont perdu les deux tiers d'une année scolaire en moyenne. Depuis mars 2020, environ **194 pays ont été contraints de fermer leurs écoles** sur l'ensemble de leur territoire en raison de la pandémie de COVID-19, ce qui a eu des répercussions sur plus de 1,8 milliard d'apprenants à l'échelle mondiale et les a privés d'accès à l'éducation et d'autres avantages offerts par l'école.

Les députés ont demandé instamment à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et aux États membres de **promouvoir une approche fondée sur les droits de l'enfant** dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'accès des enfants à l'éducation, et sur les principes de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant et de participation des enfants.

Reconnaissant que l'éducation est une question transversale qui intéresse tous les aspects du développement durable, le rapport a souligné l'importance de **garantir le droit des enfants à l'éducation** et de donner à chaque enfant la chance de retourner à l'école. Il a notamment invité la Commission, le SEAE et les États membres à :

- soutenir les autorités des pays tiers pour qu'elles fassent de la réouverture des écoles **une priorité de leurs plans de relance**;
- aider les autorités des pays tiers à veiller à ce que tous les enfants puissent jouir de leur droit à une formation primaire et à prendre des mesures pour s'assurer que la formation secondaire soit disponible et accessible;
- aider les autorités des pays tiers à concevoir et mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage et d'enseignement numériques et à faciliter l'accès à l'internet pour tous;
- aider les autorités des pays tiers à mettre en œuvre des opérations spécifiques pour rendre les écoles sûres, notamment en fournissant des produits d'hygiène et en communiquant des informations sur le lavage des mains et d'autres mesures d'hygiène ainsi qu'en maintenant la continuité des services de nutrition pour les enfants et les adolescents en âge d'être scolarisés;
- soutenir les autorités des pays tiers dans l'établissement de plans de gestion et d'atténuation des risques liés à l'éducation grâce à la planification de la résilience;
- aider les autorités des pays tiers à publier de manière proactive **des orientations sur les bonnes pratiques en matière d'apprentissage à distance** et à veiller à ce que des outils et des technologies appropriés soient mis à la disposition d'enfants issus de familles à faibles revenus, d'enfants issus de zones rurales, autochtones et migrants, d'enfants marginalisés et d'enfants handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage;
- maintenir un **financement solide** pour l'éducation par l'intermédiaire de tous les instruments financiers de l'Union disponibles;
- soutenir les gouvernements des pays tiers dans la construction de **systèmes éducatifs plus robustes**, plus inclusifs et qui prennent en compte les questions de genre ainsi que l'éradication de toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles;
- préserver ainsi qu'à renforcer les réalisations des vingt dernières années **en matière d'éducation des filles et des femmes en Afghanistan**;
- élaborer des programmes spécifiques pour gérer et atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des enfants, des enseignants et de leur entourage ainsi que l'impact psychosocial de la pandémie sur ceux-ci;
- aider les autorités des pays partenaires à résoudre les problèmes qui minent leurs systèmes d'éducation afin qu'ils puissent résister aux crises à venir et à rendre les systèmes plus résilients et inclusifs.

Le rapport a invité instamment les pays du monde entier à **considérer l'éducation comme un investissement plutôt que comme une dépense**. Les députés estiment qu'une aide financière adéquate et efficace dans le domaine de l'éducation est une condition préalable à l'éradication de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être. Ils ont invité la Commission et les États membres à augmenter de manière considérable les financements en faveur de l'éducation dans leurs stratégies internationales de développement et d'assistance.

Les députés ont souligné le rôle de l'éducation non formelle et informelle, de l'éducation à la citoyenneté et du bénévolat. Ils ont appelé à faire de l'éducation à l'environnement une composante essentielle des programmes scolaires. Le rapport a également insisté pour que les investissements dans la formation et l'éducation aillent de pair avec un soutien à la création d'emplois afin d'offrir de meilleures perspectives d'avenir à la prochaine génération de jeunes en Afrique et dans les autres régions en développement.

Vers une stratégie de l'Union visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer les conséquences de la pandémie de COVID19

2021/2209(INI) - 03/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 568 voix pour, 21 contre et 43 abstentions, une résolution sur le thème «Vers une stratégie de l'Union européenne visant à encourager l'éducation des enfants dans le monde: atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19».

D'après l'Unicef, plus de **168 millions d'enfants** ont perdu une année complète d'enseignement en raison des fermetures d'écoles dues à la COVID-19. L'éducation a été considérablement perturbée pour 800 millions d'étudiants dans le monde, qui ont perdu les deux tiers d'une année scolaire en moyenne. Depuis mars 2020, environ 194 pays ont été contraints de fermer leurs écoles sur l'ensemble de leur territoire en raison de la pandémie, ce qui a eu des répercussions sur plus de 1,8 milliard d'apprenants à l'échelle mondiale et les a privés d'accès à l'éducation et d'autres avantages offerts par l'école.

Tout en saluant le travail des enseignants, des éducateurs et du personnel de soutien, qui se sont rapidement adaptés à la pandémie de COVID19, les députés ont demandé instamment à la Commission, au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et aux États membres de promouvoir **une approche fondée sur les droits de l'enfant** dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour atténuer les conséquences de la pandémie sur l'accès des enfants à l'éducation, et sur les principes de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant et de participation des enfants.

Reconnaissant que l'éducation était une question transversale qui intéresse tous les aspects du développement durable, le Parlement a insisté pour que l'Union montre la voie à suivre en tant que puissance dans le domaine de l'éducation et a exhorté la Commission à définir, dans cette perspective, **une stratégie assortie d'une description et d'objectifs clairs**.

La résolution a souligné l'importance de garantir le droit des enfants à l'éducation et de donner à chaque enfant la chance de retourner à l'école. La Commission, le SEAE et les États membres sont invités à :

- soutenir les autorités des pays tiers pour qu'elles fassent de la réouverture des écoles une priorité de leurs plans de relance;
- aider les autorités des pays tiers à veiller à ce que tous les enfants puissent jouir de leur droit à une formation primaire et à prendre des mesures pour s'assurer que la formation secondaire soit disponible et accessible;
- aider les autorités des pays tiers à concevoir et mettre en œuvre des méthodes d'apprentissage et d'enseignement numériques et à faciliter l'accès à l'internet pour tous;
- travailler en collaboration avec leurs alliés transatlantiques et partenaires internationaux afin de favoriser l'approvisionnement mondial en vaccins contre la COVID-19, en assurant une distribution équitable aux pays et aux populations qui en ont le plus besoin, de façon à permettre un retour rapide dans les écoles;
- aider les autorités des pays tiers à mettre en œuvre des opérations spécifiques pour rendre les écoles sûres, notamment en fournissant des produits d'hygiène ainsi qu'en maintenant la continuité des services de nutrition pour les enfants et les adolescents en âge d'être scolarisés;
- soutenir les autorités des pays tiers dans l'établissement de plans de gestion et d'atténuation des risques liés à l'éducation grâce à la planification de la résilience;
- aider les autorités des pays tiers à publier de manière proactive des orientations sur les bonnes pratiques en matière d'apprentissage à distance et à veiller à ce que des outils et des technologies appropriés soient mis à la disposition d'enfants issus de familles à faibles revenus, d'enfants issus de zones rurales, autochtones et migrants, d'enfants marginalisés et d'enfants handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage;
- maintenir un financement solide pour l'éducation par l'intermédiaire de tous les instruments financiers de l'Union disponibles;
- aider les autorités des pays tiers à assurer une prise en charge appropriée des enfants, y compris en mettant en place un plan d'urgence pour la prise en charge des enfants qui se retrouvent orphelins ou qui ne sont plus pris en charge de façon appropriée en raison de graves cas de COVID-19;
- soutenir les gouvernements des pays tiers dans la construction de systèmes éducatifs plus robustes, plus inclusifs et qui prennent en compte les questions de genre ainsi que l'éradication de toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles;
- allouer les fonds nécessaires dans le cadre de l'aide humanitaire de l'Union en faveur de l'Afghanistan afin de permettre aux organisations internationales et locales de faciliter la réouverture des établissements d'enseignement pour les filles et les femmes;
- élaborer des programmes spécifiques pour gérer et atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des enfants, des enseignants et de leur entourage ainsi que l'impact psychosocial de la pandémie sur ceux-ci.

Le Parlement a invité les pays du monde entier à considérer l'éducation comme un investissement plutôt que comme une dépense. Les députés estiment qu'une **aide financière adéquate et efficace** dans le domaine de l'éducation est une condition préalable à l'éradication de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être. Ils ont invité la Commission et les États membres à augmenter de manière considérable les financements en faveur de l'éducation dans leurs stratégies internationales de développement et d'assistance.

Les députés ont souligné le rôle de l'éducation non formelle et informelle, de l'éducation à la citoyenneté et du bénévolat. Ils ont insisté sur l'importance de la formation professionnelle continue et d'un soutien financier accru pour les enseignants. Ils ont également appelé à faire de l'éducation à l'environnement une composante essentielle des programmes scolaires.

La résolution a insisté pour que les investissements dans la formation et l'éducation aillent de pair avec un soutien à la **création d'emplois** afin d'offrir de meilleures perspectives d'avenir à la prochaine génération de jeunes en Afrique et dans les autres régions en développement.

Enfin, le Parlement a appelé à accélérer les échanges de connaissances et à **renforcer la mobilité à l'échelle mondiale** et à tous les niveaux de l'éducation.